

Nos morts

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **74 (1923)**

Heft 12

PDF erstellt am: **28.01.2022**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Et pourtant, convient-il que nous nous contentions d'un rôle aussi passif?

Les réserves de bois dans le monde s'épuisent. La consommation augmente sans arrêt. Des pays, il y a peu d'années encore, exportateurs du bois, ne suffisent plus à leur consommation (Etats-Unis). L'Amérique ne nous envoie plus de pitchpin. Les envois de chêne deviennent toujours plus rares. Toujours davantage, nous devons donc chercher à nous suffire à nous-même.

Et alors, ne convient-il pas de chercher à augmenter le nombre des espèces de notre forêt, d'autant que nous avons la chance d'avoir à notre disposition des sols et des conditions d'accroissement en général très favorables.

Quand on songe à l'ensemble de la question, quand on considère les magnifiques résultats obtenus en agriculture par l'introduction d'espèces nouvelles, on se dit que peut-être il vaudrait la peine, pour la forêt aussi, de mieux l'étudier que jusqu'ici; que des essais systématiques auraient leur raison. Et il est permis de penser, en face des résultats acquis aujourd'hui, que l'utilisation des exotiques dans la forêt suisse est loin d'être une utopie.

NOS MORTS.

† Antoine Struby.

Le 5 octobre 1923, est décédé à Soleure, à l'âge de 75 ans, M. Antoine Struby, secrétaire de la Société suisse d'économie alpestre. Schwyzois d'origine, M. Struby s'était voué à l'enseignement. Après avoir fait une partie de ses études à Fribourg et Lausanne, il devint maître à l'Ecole réelle de Soleure et, dès 1888, à l'Ecole cantonale de cette ville, où il a enseigné les mathématiques et les sciences naturelles jusqu'à sa retraite prise il y a quelques années seulement.

Depuis 1889, il avait assumé les fonctions de secrétaire de la Société suisse d'économie alpestre et c'est en cette qualité qu'il a acquis un renom de bon aloi dans toute la Suisse. Il avait en effet pris sa charge à cœur et il consacrait à la remplir tous les moments de loisir que sa profession lui laissait. Qu'il suffise, pour donner une idée de l'immense travail qu'il a accompli, de rappeler la „Statistique des alpages“, entreprise à l'instigation de notre regretté collègue Merz et dont M. Struby a assuré la publication des 20 volumes. Il a aussi organisé et dirigé environ 80 cours itinérants. Son influence, par la parole et par la plume, a été considérable et tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'économie alpestre lui vouent une profonde reconnaissance.

Les forestiers sont de ce nombre. Non seulement parce que tout ce qui touche aux améliorations pastorales ne saurait leur être indifférent, mais surtout parce que de tout temps Struby a défendu chaudement la cause de la forêt de montagne. Il déplorait la destruction aveugle des massifs situés dans les pâturages ou leurs abords et la régression de la forêt à sa limite supérieure due, il ne manquait pas de le souligner, principalement à l'action de l'homme. Il a toujours préconisé le maintien d'un taux de boisement suffisant sur les pâturages. A plusieurs reprises, il a pris la plume pour soutenir cette idée qui lui était chère et il se trouve que son dernier article, paru dans le fascicule du 15 octobre des „Alpwirtschaftliche Monatsblätter“, est consacré encore à la forêt de montagne. Dans cet article, il recommande de reboiser la vallée d'Urseren qui est, comme on le sait, complètement dépourvue de forêts, abstraction faite des surfaces envahies par l'aune des Alpes. Les quelques nouveaux boisements entrepris récemment lui paraissent être une garantie pour la réussite des forêts à créer. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici sa conclusion qui, dans les circonstances actuelles, constitue un vrai testament :

„ et j'entrevois l'avenir. Je voyais au pied du Gothard cette magnifique vallée abondamment couverte de forêts, de bouquets de bois et de rideaux protecteurs, je voyais plus bas de grands pâturages verts et, non loin de là, autour des idylliques villages et hameaux, des prés fertiles et des jardins bien clos. J'entendais le son harmonieux des clochettes des troupeaux épars sur les flancs des montagnes et je jouissais du spectacle offert par ce paysage béni et ses heureux habitants. Je rêvais . . . , mais c'était un rêve qui pourrait devenir une réalité non seulement dans la vallée d'Urseren, mais encore dans plusieurs autres vallées de notre chère patrie suisse.

Braves gens, à l'ouvrage ; il est en votre pouvoir de réaliser cette idylle. Travaillez pour vos enfants et petits-enfants !“

Un grand nombre de forestiers suisses connaissait et appréciait le „papa Struby“. Son souvenir restera vivant parmi eux. *M. P.*

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité permanent sur l'exercice 1922/23.

(Présenté par le président Th. Weber, à l'assemblée générale du 10 septembre 1923, à Bâle.)

(Suite et fin.)

L'assemblée générale de 1922 avait décidé la mise au concours d'un nouveau sujet : l'éclaircie par le haut. Un avis du Comité permanent, du 27 novembre 1922, paru aux deux journaux, vous a appris quel a été le sort de la question. Nous croyons pouvoir nous abstenir de revenir là-dessus, d'autant que la décision du Comité permanent a été acceptée tacitement par l'assemblée plénière, lors des conférences forestières de Zurich.